

UN LIBRARY

SEP 2 1980



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE
S/14168
11 septembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

NOTE VERBALE DATEE DU 9 SEPTEMBRE 1980 ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LA MISSION PERMANENTE DE L'URUGUAY AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

La Mission permanente de la République orientale de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et a l'honneur de lui faire savoir que le Pouvoir exécutif de la République orientale de l'Uruguay, conformément aux dispositions de la résolution 478 (1980) du Conseil de sécurité et comme suite à la recommandation faite par le Conseil de sécurité nationale à sa séance du 7 août dernier, a décidé de transférer à Tel-Aviv le siège de son ambassade en Israël.

Nous vous prions de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente communication comme document du Conseil de sécurité.